

VOTRE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

Les travaux

1 — **DEMANDE DE RACCORDEMENT**
(disponible sur geredis.fr)

2 — **RÉCEPTION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE**

VOUS ÊTES
ICI 

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE ÉTAPE PAR ÉTAPE

3 — **VALIDATION DE LA PROPOSITION**

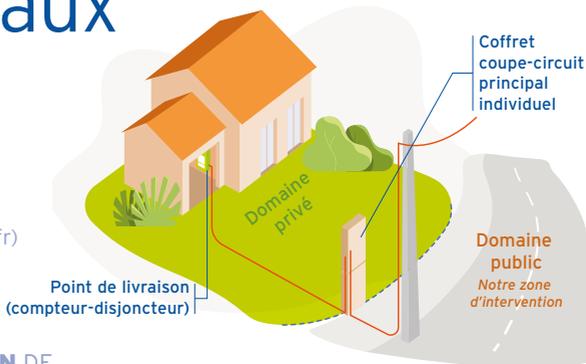
- **Datez et signez** la Proposition Technique et Financière
- **Datez et signez** le plan et/ou le photomontage
- **Réglez l'acompte** demandé
- **Transmettez les documents** et le règlement à GÉRÉDIS

4 — **RÉALISATION DES TRAVAUX**

- **Faites la tranchée** technique avec la pose de fourreaux (selon schéma au verso)
- **Créez la réservation** de l'encastrement du coffret si besoin
- **Informez GÉRÉDIS** que les travaux de votre responsabilité sont terminés

5 — **MISE EN SERVICE**

- **Réglez le solde** des travaux (le cas échéant)
- **Transmettez le certificat** de conformité (Consuel) à GÉRÉDIS
- **Prenez contact** avec un fournisseur d'énergie de votre choix



LE BRANCHEMENT TYPE 1

Il est recommandé lorsque la longueur du câble de branchement en zone **privative** est **inférieure à 30 m**.

Votre demande de raccordement est traitée selon les procédures et le barème en vigueur et consultables sur geredis.fr

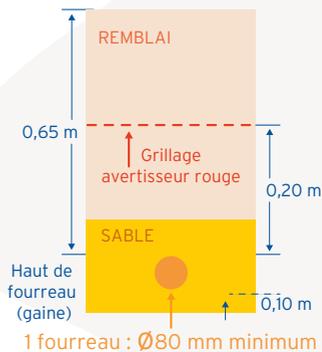
VOTRE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

Les travaux

QUI FAIT QUOI ?

GÉRÉDIS est maître d'ouvrage des travaux de raccordement. Il confie les travaux à des entreprises prestataires qualifiées.

Ces dernières prennent contact avec vous avant la réalisation.



COUPE DE LA TRANCHÉE
réalisée par vos soins
pour la liaison électrique entre
le coffret et la construction.

GÉRÉDIS ET SES ENTREPRISES

- **Réalisent les travaux** en domaine public (tranchées et câbles).
- **Effectuent l'installation** du coffret coupe-circuit en limite de propriété.
- **Posent le compteur** et le disjoncteur dans le bâtiment.
- **Déroulent le câble** dans la tranchée réalisée par vos soins.



L'ÉLECTRICIEN

- **Intervient à l'intérieur de votre bâtiment.** Son intervention est complémentaire de celle de GÉRÉDIS.
- **Il est chargé de réaliser votre installation électrique** et de s'assurer de sa conformité aux réglementations en vigueur (norme NF C15-100).
- **À ce titre, il doit vous délivrer une attestation de conformité,** visée par le Consuel et indispensable pour la mise en service.

CONTACTS UTILES

Liste des fournisseurs d'énergie :
www.energie-info.fr
Commission de Régulation
de l'Énergie : www.cre.fr

Consuel : www.consuel.com
GÉRÉDIS :
17 rue des Herbillaux - 79028 NIORT Cedex
05 49 08 54 12 - www.geredis.fr



D-R3-SU-105-2-B - SASU au capital de 35 550 000 € - RCS Niort 503 639 643 - ZIMAGES



GÉRÉDIS
Deux-Sèvres

Gestionnaire du réseau de distribution d'électricité du SIÈDS, GÉRÉDIS réalise les raccordements, le dépannage, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. GÉRÉDIS a pour mission d'assurer, de manière objective, transparente et non discriminatoire, l'accès au réseau et de garantir la qualité de votre alimentation en électricité quel que soit votre fournisseur d'énergie.

BT ≤ 36 kVA